



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 06/11/2024

Publication :
le 15/11/2024

Délibération n° D-2024-388

Rétrocession des espaces communs - Lotissement Le Clos du
Fief Joly - CZ 561 et 562 - EURL PL@net Immobilier

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Rétrocession des espaces communs - Lotissement
Le Clos du Fief Joly - CZ 561 et 562 - EURL PL@net
Immobilier**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par convention du 4 décembre 2014, la Ville de Niort et l'EURL PL@net Immobilier, aménageur, ont convenu de la rétrocession dans le patrimoine communal des espaces communs aménagés lors de la réalisation de l'opération de construction d'un lotissement sis rue Ella Maillart. Cette opération a été autorisée par un permis d'aménager du 23 avril 2010 (PA 79191 09X 0017).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie et n'a fait l'objet d'aucune contestation. En application des termes de la convention, un procès-verbal a constaté la conformité des espaces communs à rétrocéder dans le domaine public communal.

Ainsi, il convient d'approuver le transfert de propriété des parcelles, à usage de voirie et espace vert, cadastrées section CZ n°561 (13a 95ca) et CZ n°562 (2a 71ca) moyennant l'euro symbolique, soit une surface globale de 16a 66ca.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville de Niort, moyennant l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section CZ n°561 (13a 95ca) et CZ n°562 (2a 71ca) ;

- décider d'incorporer ces terrains dans le domaine public communal, une fois la vente réalisée et autoriser la signature de tous les actes à intervenir à cet effet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

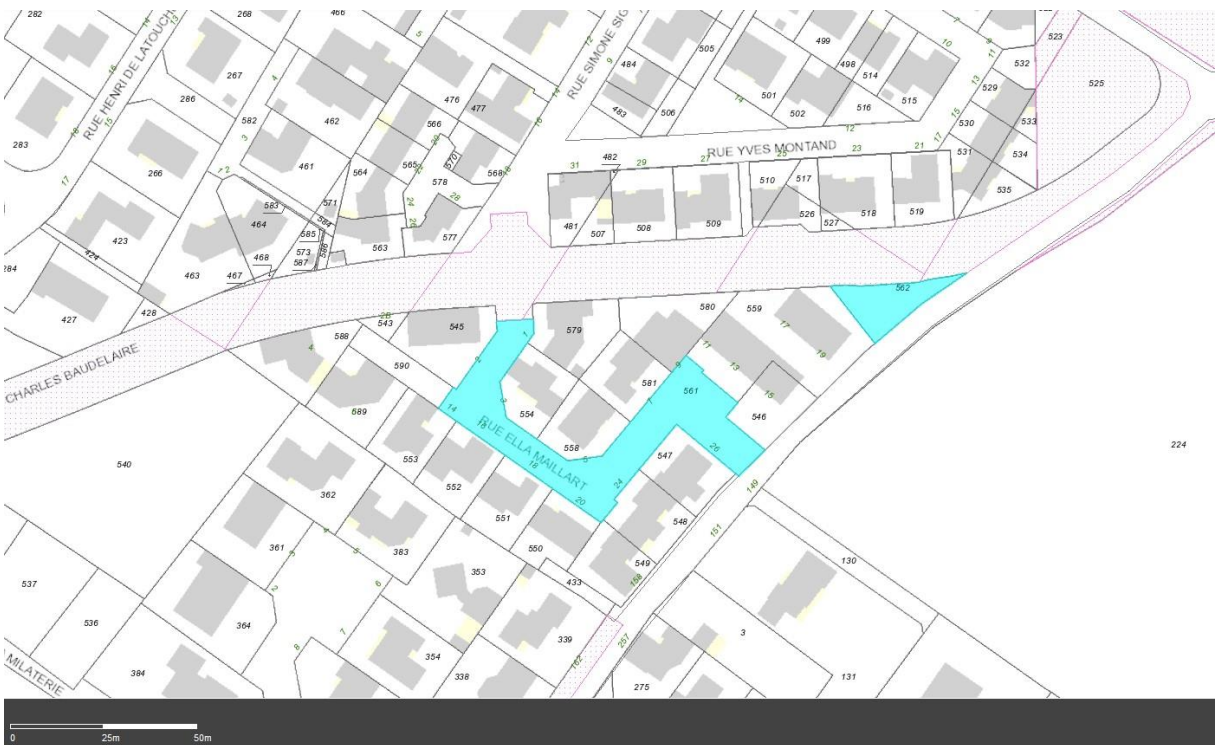
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ



 Espaces communs à rétrocéder dans le domaine public